

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 25

Séance du 15 avril 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

L'an deux mille quatorze, le quinze avril,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, SAMAT, NOUYRIGAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DES ORGANISMES
EXTERIEURS**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**ASSOCIATION RIVAGES
DE FRANCE**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Patrice CATTUI (procuration à Monsieur le Maire), Claude GIULIANO (procuration à Madame NEGREL-SALLES)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140415-DEL20140425-DE
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

L'Association « Rivages de France » est une association nationale qui rassemble les acteurs impliqués dans la protection et le devenir des espaces naturels littoraux et lacustres.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant et un suppléant afin de représenter la Commune dans cette instance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- Monsieur Bruno JOANNON comme représentant titulaire
- Monsieur Antoine BAGNO comme représentant suppléant

Vu la délibération n° 2014.04.17, décidant, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des représentants au sein des organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

7 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur BERNARD Jean-Luc)

(Monsieur Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES), Madame Michèle NEGREL-SALLES,)

(Monsieur Philippe SERRE, Madame Marie-Pierre VALVERDE)

Vu les dispositions de l'article L 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Désigne :

- Monsieur Bruno JOANNON comme représentant titulaire
- Monsieur Antoine BAGNO comme représentant suppléant

Pour représenter la Commune au sein de l'Association Rivages de France.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140415-DEL20140425-DE
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014